VILLE DE KIRKLAND Service des ressources humaines



POSTE PERMANENT SYNDIQUÉ MENUISIER/MENUISIÈRE

La Ville de Kirkland est à la recherche d'une personne dynamique et polyvalente pour combler un poste col bleu permanent de Menuisier/Menuisière à la Section bâtiments du Service des travaux publics. La personne exécute des tâches variées de réparation, de construction, d'entretien et d'installation. La capacité à s'adapter facilement dans divers contextes et l'autonomie sont des qualités importantes dans le profil recherché.

Avantages liés à l'emploi :

- Salaire avantageux
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'assurance collective
- Programme télémédecine
- Congés payés durant la Période des Fêtes (sous certaines conditions)
- Banque de congés permettant des mesures de conciliation travail-famille
- Environnement de travail stable et de qualité

Horaire de travail: Lundi au vendredi, 7h30 à 11h45 et 12h15 à 15h30

Salaire: 38.90 \$ l'heure

Principales responsabilités et tâches :

- Exécute diverses tâches dans les bâtiments et sur le territoire de la Ville (portes, fenêtres, gouttières, serrures, cloisons, murs de blocs, revêtement de sol, béton, etc.);
- Travaille le bois ou autre matériel pour fabriquer, réparer et ajuster certains articles (meubles, armoires, tablettes, etc.);
- Réalise divers travaux dans les parcs et espaces verts de la Ville (béton, réparation de jeux, poubelles, bancs, rampes, clôtures, etc.);
- Utilise divers outils et équipements et en fait l'entretien mineur ;
- Fait des recommandations d'améliorations à son supérieur ;
- Évalue les quantités de matériaux nécessaires aux travaux de divers projets, estime les coûts et complète les bons de commande;
- Contribue au maintien d'un environnement de travail positif et sécuritaire.

Exigences du poste :

- Détenir un certificat de qualification en charpentier-menuisier valide (compagnon un atout);
- Détenir un minimum de 3 ans d'expérience pertinente comme charpentier-menuisier;
- Posséder un permis de conduire classe 3, avec la mention F (les candidats/candidates qui ne le détiennent pas doivent être en mesure de l'obtenir durant la période probatoire).
- Détenir une attestation du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP).
- Détenir un certificat de compétence sur l'utilisation de nacelle et plate-forme élévatrice est un atout.

Habiletés requises :

- Habiletés à effectuer des travaux selon les règles du métier et de santé et de sécurité;
- Habilités à lire des plans et devis pour l'exécution de travaux;
- Habilités à travailler seul et en équipe ;
- Habilités à s'adapter rapidement et faire preuve de polyvalence;
- Habiletés à faire preuve de tact et courtoisie (service à la clientèle).

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.